Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260605-2026_06_006-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date de la convocation : 01/06/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vendredi 5 juin à 19 h 30
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lognoné Jamila, Maire.
Etaient présents : Mesdames LE BIDEAU Noémie, IZAUTE Marie Emmanuelle, ROLLAND-CAVELAN Nolwenn, DOMANCICH Lydie et Messieurs ROMBAUT Philippe PARANTHOËN Rémi, LUCAS Fabien, BOULANGER Pierre Pascal et JOUAN Patrick.
Absents : Madame DURAND Sylvie procuration à Madame IZAUTE Marie Emmanuelle.
Secrétaire : Madame IZAUTE Marie Emmanuelle a été élue secrétaire.

Augmentation des loyers communaux au 1er Juillet 2026

Le Conseil Municipal à l'unanimité 11 voix pour **DECIDE** d'augmenter à compter du 1er Juillet 2026 les loyers communaux selon l'indice de référence soit + 0.63 % (146.40 – 145.47/145.47 x 100). Les charges restent identiques à celles de 2025 :

LOCATAIRES	Loyer et charges 2026
Logement école vacant RDC	334 €
TANGUY Sébastien Logement école 1er étage	334 €
MOREAU Géraldine Logement presbytère	454.00 € 11.50 €
TROUILLET Marianne Logement presbytère	311.00 € 11.50 €
Logement presbytère vacant	306.50 € 11.50 €
Logement LE GALLOU Min Hir	353.00 € 14.30 €
Logement OLLIVIER Bertrand Kermassac'h	191.00 € 10.50 €

- **AUTORISE** Madame La Maire a signé tous documents nécessaires à ces augmentations de loyer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
Jamila LOGNONÉ

MAIRIE DE LANMODEZ 22610

Certifié exécutoire par transmission, Le 22/06/2026 En Préfecture des Côtes d'Armor
La Maire, Jamila LOGNONÉ

J Lognoné

J Lognoné

MAIRIE DE LANMODEZ 22610